

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PV N° 05/07/17

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 19 juin 2017*

Le lundi 19 juin 2017 à 18h30, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 6 juin 2017 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Josiane GAUDE, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Étaient absents et excusés :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE
Monsieur Thierry HODENT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX

Monsieur Yves POZZO di BORGO s'est absenté à 18h42 lors du projet de délibération 2017 DASCO 57 et n'a pas pris part à ce vote.

Madame Laurence AMAND est arrivée à 18h48 lors du projet de délibération 2017 DASCO 117, elle a pris part à ce vote et tous les suivants.

M. POZZO di BORGO s'est absenté de nouveau à 18h55 et n'a pas pris part au vote des projets de délibération (2017 DFPE 111, 2017 DFPE 113, 2017 DFA 60 et le vœu qui s'y rattache, puis 2017 DAE 117, 2017 DAE 133, 2017 DLH 127. Il est revenu à 19h12 et a pris part aux trois derniers projets de délibérations propres.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2017 027

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner Josiane Gaude comme secrétaire de séance et Nathalie Badier comme secrétaire adjoint.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2017 027

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 mai 2017. 07 2017 028

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire reproche à Monsieur le Roux de se livrer à des attaques personnelles contre sa personne.

M. LE ROUX dément cette information.

Madame le Maire évoque des vidéos mettant en cause ses origines et rappelle les attaques dont sa fille a été victime.

M. LE ROUX redit qu'il n'a jamais tenu de propos injurieux envers la personne du Maire et demande à Madame le Maire de prouver ces attaques ainsi que de lui montrer la vidéo à laquelle elle fait allusion.

Sur la Maison des Associations, il réaffirme son soutien plein et entier au Maire.

Il mentionne un mail contenant une copie du dernier PV du Conseil d'arrondissement adressé à plusieurs personnes dans lequel il souligne son soutien en l'action du Maire en faveur de la MDA.

Madame le Maire en prend acte.

M. LE ROUX proteste contre les attaques dont il est la cible en public ou en privé.

Il évoque notamment des accusations du Maire sur les plateaux de télévision concernant d'éventuels propos racistes, qu'il aurait tenus, qu'il dément formellement.

Madame le Maire rappelle à Monsieur LE ROUX, qu'un membre de son comité de soutien a été poursuivi en justice pour des propos racistes.

M. LE ROUX répond que ce monsieur a été immédiatement exclu, que lui-même a dénoncé ces propos, et se demande pourquoi le Maire revient sur cette affaire trois ans après.

Madame le Maire explique que ces propos sont récurrents, dans des mails notamment.

M. LE ROUX demande au Maire de prouver ces accusations et de déposer plainte contre lui, si elle le souhaite.

Il tient à confirmer devant l'ensemble des habitants de l'arrondissement qu'il n'a à aucun moment tenu ce genre de propos.

Il affirme d'ailleurs que le Maire sait parfaitement que ses accusations sont fausses.

Madame le Maire redit que ses mails sont récurrents.

M. Le Roux souligne que tout dans sa vie politique, dans sa vie privée, dans sa vie professionnelle, montre qu'on ne peut l'accuser de racisme.

Il rappelle qu'il a été traité de franc-maçon, sans aucune preuve dans des tracts distribués dans l'ensemble de l'arrondissement.

Madame le Maire demande quels étaient les signataires de ces tracts.

M. Le Roux répond qu'il s'agit de tracts anonymes relayés par les membres de l'équipe de campagne de Madame le Maire sur Twitter.

Madame le Maire décline toute responsabilité.

Elle rappelle qu'elle a dû changer sa fille d'école suite à des affiches insultantes.

M. Le Roux rappelle avoir été indigné à l'époque et mentionne également d'autres affiches injurieuses à son égard.

Madame le Maire revient sur les mails.

M. Le Roux demande au Maire de lui montrer ces mails et de prouver qu'il en est l'auteur.

Il prie le Maire de cesser ses attaques.

Il revient sur son soutien constant au Maire concernant la MDA.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 028**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1er degré pour l'année scolaire 2017-2018.

07 2017 029

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame Gaude présente la convention cadre autorisant le Maire à signer des conventions avec des associations pour l'occupation des locaux de 1^{er} degré pour l'année scolaire 2017-2018.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 029

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

4 - Caisse des Écoles (7^e) - Subvention (10 682 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 2017 DASCO 38

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire signale que la Caisse des Ecoles, depuis 6 ans, a élargi non seulement le nombre d'enfants éligibles aux séjours vacances, mais également la variété et la diversité de la nature des séjours, ainsi que les tarifs.

Josiane GAUDE précise que la convention concerne la possibilité d'envoyer les enfants chaque année.

Elle indique que le montant alloué à la Caisse est calculé sur la base d'un recensement des séjours de la Caisse des Ecoles pour l'année 2016, ce qui donne une subvention, pour la Caisse des Ecoles du 7^e, de 10.682 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DASCO 38

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

5 - Caisse des écoles (7^e) – Subvention (750 318 euros) pour la restauration scolaire 2017 DASCO 57

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire rappelle que l'activité principale de la Caisse des Écoles est la préparation et la distribution des 2700 repas servis dans les écoles et collèges du 7^e quotidiennement. La Caisse du 7^e s'est engagée à améliorer qualitativement ces repas, en faisant varier les plats proposés, et en y incluant des produits bio ou label rouge. Madame le Maire indique

également s'être impliquée auprès de la Caisse des Écoles du 7^e pour l'éducation à l'alimentation, qui fait partie de la restauration scolaire.

Josiane GAUDE explique que le montant des subventions pour la Caisse des Écoles est calculé selon le nombre total de repas estimé pour l'année, auquel sont soustraits le montant des recettes familiales et le solde de l'année précédente (2016).

Ainsi, il est proposé de verser à la caisse des écoles une subvention de 750.318 euros, intégrant le solde positif de l'année 2016 (+11.482 euros).

Madame le Maire soumet le projet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération.

2017 DASCO 57

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2018-2020. 2017 DASCO 117

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire explique que cette délibération s'inscrit dans le cadre de la réforme des Caisses des Écoles au niveau parisien. Elle note que le mouvement de centralisation à l'échelle de Paris est de plus en plus important. La réforme soumise au vote sera non seulement plus centralisatrice, mais impliquera pour les Caisses des Écoles de rendre toujours plus de comptes. Madame le Maire rappelle que la bonne gestion de la Caisse des Écoles du 7^e a permis d'économiser de l'argent tout en élargissant les offres et les services proposés aux enfants de l'arrondissement.

Josiane GAUDE rappelle que cette réforme concerne les modalités de conventionnement et de financement de la restauration scolaire, qui s'appliquera à compter de janvier 2018. La Ville de Paris y introduit la notion que la restauration scolaire est un service public que la Ville délègue aux Caisses des Écoles. Josiane GAUDE note que la centralisation de ce service risque de réduire l'autonomie des Caisses des Écoles, en raison de l'individualisation de l'attribution des subventions.

Marc LAROCK note que le dialogue permettra une meilleure adaptation aux situations de chaque caisse.

Madame le Maire rappelle que le système existant fonctionne déjà très bien, et que cette réforme ne fera que dégrader la marge de manœuvre des Caisses des Écoles.

Madame le Maire soumet le projet au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

2017 DASCO 117

Pour : 1
Contre : 13 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

7 – Renouvellement de la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'Acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2017 030

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire loue les qualités de l'association. Elle signale leur travail auprès des enfants en difficulté, et des enfants non-voyants ou malvoyants.

Christophe POISSON abonde dans le sens de Madame le Maire et souligne le caractère social et les projets innovants de l'association. Il indique que la délibération porte sur le renouvellement de l'occupation de la salle du conservatoire par l'association Entracte.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 030

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

8 – Conventions entre la Mairie du 7^e et 3 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en Mairie. 07 2017 031

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire énumère les trois associations concernées :

- La Société d'Histoire et d'Archéologie ;
- L'Union Nationale des Combattants ;
- L'Association Départementale d'Information sur le Logement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 031

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

9 – Conventions d’occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la mairie du 7^e arrondissement et 16 associations. 07 2017 032

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON, cite les 16 associations bénéficiaires de la convention d’occupation permanente, salle Jean Nicot.

:

- Accrogym
- Air Liquide
- Ambohimalaza
- Amicaldar
- Art Concept
- ASSERAP
- Bric-Broc Théâtre
- Arkéotopia
- Inter 7
- L’Est Francophone Efra
- Ramage
- Sept Sans Atout
- Sing and play
- Sport et Cancer
- Cep Queschua
- Entr’acte

**Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 032**

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 – Subventions Fonds du Maire (1.800 euros) à 3 associations (7^e). 2017 DDCT 71

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire souligne l’engagement de ces trois associations auprès des habitants du 7^e :

- Inter7
- L’Ordre de Malte
- Sports 7

Christophe POISSON remercie le Maire de la part de ces associations puisqu’une partie des fonds du Maire a été attribuée à ces trois associations :

- Inter7 : 1.000 euros
- L’Ordre de Malte : 300 euros
- Sports 7 : 500 euros

Il précise que la Mairie veille à ce que ces fonds soient toujours attribués sur des projets nouveaux et non pas sur des coûts de fonctionnement de ces associations.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DDCT 71

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 – Subvention (16 241 euros) et avenant n° 1 à l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7^e).
2017 DFPE 109.

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire se dit ravie de pouvoir donner des subventions au Bon Conseil, qui a perdu en activité avec l'instauration des rythmes éducatifs, notamment.

Christophe POISSON souligne le succès de cette association dans l'accueil des tout petits, dont témoignent les chiffres d'occupation, qui sont excellents.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DFPE 109

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

12 – Subvention (105 556 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7^e) pour la halte garderie La Joannaise du Gros Caillou (7^e). 2017 DFPE 111

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON indique que cette halte-garderie fonctionne très bien, avec des indicateurs toujours meilleurs.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DFPE 111

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

13 – Subvention (33 011 euros) et avenant n° 1 avec l'association Saint Simon (7e) pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e). 2017 DFPE 113

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON appelle les élus à voter pour l'attribution de cette subvention.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DFPE 113

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

14 – 2017 DFA 60 - Signature d'un avenant n°7 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7^e).

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Madame le Maire relève que cette délibération se rattache à un sujet d'actualité, celui de la sécurisation de la Tour Eiffel.

Olivier Le QUERE rappelle que la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel est déléguée par la Ville de Paris à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel par une délégation de service public. Dans le contexte de la menace terroriste, la Préfecture de Police a préconisé la pérennisation et l'agrandissement du périmètre de sécurité mis en place à l'occasion de l'Euro 2016. Olivier le QUERE indique que l'avenant soumis au vote a pour objet de faire prendre en compte par la SETE l'agrandissement de ce périmètre de sécurité. Il est délimité par l'avenue Gustave Eiffel, le quai Branly ainsi que les allées cavalières Refuzniks et Paulhan. Le Maire de Paris demande donc l'autorisation de signer avec la SETE cet avenant, afin de permettre cette sécurisation de la Tour Eiffel, ainsi que de son parvis.

Madame le maire note que ce périmètre de sécurisation est nécessaire au vu du contexte, même s'il conduit dans les faits à encercler la Tour Eiffel. Elle rappelle que l'accès au parvis restera possible. Les entrées seront contrôlées et de nombreuses caméras seront installées. Madame le Maire rappelle à ce titre que les caméras sur le Champ de Mars ont été installées à sa demande, et qu'elles se révèlent déterminantes pour interpeller les auteurs d'infractions sur le site.

Madame le Maire soumet le projet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DFA 60

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

15 – Vœu rattaché à la délibération 2017 DFA 60 relatif à la signature d'un avenant n°7 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7^e). V 07 2017 036

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Madame le Maire rappelle que la Mairie du 7^e avait été informée de la mise en place d'un dispositif de sécurisation de la Tour Eiffel par la presse. Elle insiste donc pour que la Mairie du 7^e soit davantage impliquée et concernée par ces aspects.

Olivier LE QUERE présente le vœu déposé :

- Considérant le déblocage de 300 millions d'euros pour assurer sur 15 ans la rénovation de l'accueil de la Tour Eiffel ;
- Considérant que le Champ de Mars accueille environ, chaque année, 20 millions de visiteurs, et que ce site ne fait l'objet, en contrepartie, que de trop faibles investissements (seulement 5,5 millions d'euros sur 10 ans) pour redonner du prestige à ce vaste espace vert ;
- Considérant que l'attractivité et la fréquentation de la Tour Eiffel affectent un espace plus large que le simple parvis, comme vous venez de l'indiquer précédemment ;
- Considérant que la restructuration du dispositif d'accueil, qui est l'objet de ces travaux, notamment, ne saurait être pertinente que si cela s'inscrit dans le périmètre des travaux du schéma directeur du Champ de Mars qui intègre jusqu'à l'École Militaire place de Fontenoy ;
- Considérant que ce périmètre du schéma directeur du Champ de Mars, cohérent avec la perspective historique de la zone est l'échelle pertinente pour repenser la circulation des touristes et l'attractivité du site ;
- Considérant l'impact des travaux de réaménagement de la Tour Eiffel et du Champ de Mars sur la vie quotidienne des riverains ;

Sur votre proposition, Madame le Maire, ainsi que sur celle des élu(e)s de la majorité, le Conseil d'arrondissement du 7^e Paris émet le vœu :

- D'intégrer le Maire du 7^e arrondissement ou son représentant au comité de pilotage des travaux du dispositif ;

- D'élargir le périmètre de la zone réaménagée à l'ensemble du Champ de Mars : École Militaire à la place de Fontenoy.

Madame le Maire explique que la volonté d'élargir le périmètre de la zone réaménagée a pour objet de faire bénéficier des investissements l'ensemble du Champ de Mars. Elle ajoute que la Place de Fontenoy fait partie intégrante du périmètre souhaité par la Mairie du 7^e, et que cette place nécessiterait un aménagement plus sécurisé.

Madame le Maire fait aussi part des avancées concernant le démontage du Mur pour la Paix. Elle rappelle que lors de la mandature précédente, elle avait obtenu les crédits pour le démontage et un lieu pour installer la structure. Marek Halter n'avait alors pas donné son accord. Madame le Maire indique être à nouveau en négociation avec Marek Halter, car la situation a évolué : le Mur est en très mauvais état et fait l'objet d'un barriérage pour des raisons de sécurité. Madame le Maire informe le Conseil qu'elle recevra le lendemain le Secrétaire Général de la Mairie de Paris et le Directeur de Cabinet de Madame HIDALGO à ce sujet.

René-François BERNARD ajoute que le schéma directeur est soutenu par le tissu associatif concerné par le Champ de Mars. Le périmètre mentionné dans le vœu est en adéquation avec celui du schéma directeur qui intègre lui aussi la Place de Fontenoy.

Madame le Maire ajoute qu'elle avait obtenu l'intégration des riverains du Champ de Mars au dispositif de travaux le concernant.
Madame le Maire passe au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ au vœu n° V 07 2017 036

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

16 — Subvention (8.000 euros) à l'Union Interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fin d'année 2016 (7e).
2017 DAE 117

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire rappelle qu'une charte concernant les illuminations de fin d'année a été adoptée le 25 avril dernier, afin d'encadrer ces initiatives.

Josiane GAUDE explique que, cette charte étant entrée en vigueur, les associations seront tenues dès l'année prochaine de fournir les éléments comptables demandés, qui permettront de retracer précisément le détail des financements, des dépenses et des recettes.

Josiane GAUDE explique que cette délibération propose d'octroyer une subvention de 8000 euros à l'Union Interprofessionnelle de la rue Cler pour la mise en place des illuminations pendant les fêtes de fin d'année 2016.

Madame le Maire soumet le projet au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DAE 117**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /**

17 - Subvention (8.000 euros) au comité Saints-Pères / Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2016 (7^e) 2017 DAE 133

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE explique que cette délibération concerne le même sujet que la précédente, c'est-à-dire l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'années. Celle-ci sera attribuée au Comité Saints Pères Grenelle pour l'illuminations de la rue de Grenelle, côté Raspail, le boulevard Raspail, la rue de Sèvres, la rue des Saints-Pères, entre le boulevard Saint-Germain et la rue de Sèvres lors des fêtes de fin d'année 2016.

Madame le Maire passe au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DAE 133**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /**

18 - Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - création du téléservice correspondant. 2017 DHL 128

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire explique que les dispositions de cette délibération concernent principalement Airbnb. Elle rappelle qu'Airbnb s'est beaucoup développé dans l'arrondissement depuis 2 ans. Ceci crée des nuisances sonores pour les habitants des immeubles concernés, mais aussi des difficultés pour les hôteliers de l'arrondissement.

Josiane GAUDE rappelle que ces problèmes se sont multipliés depuis plus de deux ans. Elle note que la Ville de Paris a créé une brigade de 25 agents qui assurent le contrôle des meublés touristiques. Josiane GAUDE relève que ces effectifs sont toutefois insuffisants pour le cœur de Paris.

Madame le Maire rappelle que la procédure de déclaration de ces meublés permettrait de les situer, ce qui faciliterait les contrôles par la suite. C'est pourquoi elle propose un avis

favorable sur cette délibération, qui crée la procédure d'enregistrement par téléservice de toute location de courte durée d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage.

Josiane GAUDE ajoute que depuis le début de l'année 2017, près de 300.000 euros d'amende ont déjà été actés par le TGI, à raison de 25.000 euros maximum par logement. Elle indique que lorsqu'il s'agit de la résidence principale, le loueur n'est pas soumis à l'autorisation préalable. Il ne peut toutefois mettre son appartement en location que 120 jours par an.

Madame le Maire soumet le projet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DLH 128

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

19 – Désignation des représentants du 1^{er} collège (Élus du Conseil d'arrondissement) des Conseils de Quartier du 7^{ème} arrondissement. 07 2017 033

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Madame le Maire rappelle que les Conseils de Quartier doivent être forces de propositions, et non des « bureaux des pleurs ». Elle souhaite que les demandes et réclamations individuelles lui soient directement adressées, ainsi qu'aux élus, et que les conseils de quartier retrouvent leur fonction initiale. Elle mentionne ici la mise en place de jardin partagé suite à une demande formulée en Conseil de Quartier.

Madame le Maire relève également que l'opération propreté avait également été formulée lors d'un Conseil de Quartier, ce qui l'a conduit à lancer une action expérimentale, à savoir l'intervention d'une entreprise d'insertion spécialisée dans la propreté, dans le 7^e arrondissement, en soutien aux agents de la Ville. Elle rappelle également qu'une campagne d'affichage et de sensibilisation a également été menée au mois de juin. Madame le Maire souhaite voir les Conseil de Quartier comme des forums, un lieu où les habitants peuvent exposer leurs propositions et inciter d'autres quartiers à mettre en œuvre des opérations qui puissent bien fonctionner.

Madame le Maire prévient que l'association Inter7 ne fera plus partie du collège d'associations, suite à leur difficulté de participer pleinement aux Conseils. Elle préfère ainsi leur donner des subventions et travailler individuellement avec eux, afin de laisser le siège au Conseil de Quartier à une autre association.

Christian LE ROUX indique ne pas y voir de difficultés, dans la mesure où l'association est avertie des raisons pour lesquelles elle n'est pas reconduite.

Yves POZZO DI BORGO considère que les Conseils de Quartier sont une bonne chose, qui fonctionne. Il regrette toutefois que les CICA (Comité d'initiative et de consultation

citoyenne) ne soient pas à nouveau instaurés, au moins une fois par mois. Il note que cette assemblée avait déjà été rassemblée sur le thème de la propreté. Il existe également des CICA sur la sécurité et la politique d'urbanisme, et il regrette l'absence d'une réflexion plus globale à ce sujet.

Madame le Maire rappelle que de très nombreux CICA avaient été tenus sous l'ancienne mandature, ils étaient notamment systématiquement organisés sur le thème de la sécurité avec Jean Philippe Hubin. Ils ont été organisés sur les sujets de l'urbanisme et de la voirie avec René-François Bernard. Elle note qu'aujourd'hui, le faible nombre de CICA est compensé par la tenue de nombreuses réunions publiques et consultations, qui sont beaucoup moins lourdes à organiser d'un point de vue procédural. Elle ajoute que l'organisation d'un CICA ne permet pas de réunir tous les participants alors que les réunions publiques permettent de toucher un maximum de monde. La fréquentation de ces assemblées est d'ailleurs en progression.

Oliver LE QUERE confirme que les réunions publiques peuvent faire office de CICA, et que leur rythme peut être augmenté pour les sujets importants dans l'arrondissement. Il présente les délibérations : la première concerne le collège des élus. La deuxième, le collège associations puis un tirage au sort des habitants sera réalisé. Olivier le Quéré lit le collège des élus pour les quatre quartiers :

- Pour le quartier Saint-Thomas-d'Aquin, l'élue référent est Laurence AMAND. Puis : Emmanuelle DAUVERGNE, Marguerite CHEVREUL, Marc LAROCK, Pierre BAILLOT d'ESTIVAUX, Christophe POISSON et moi-même.
- Pour le quartier Invalides, l' élu référent Christophe POISSON. Puis : Josiane GAUDE, Emmanuelle DAUVERGNE, René-François BERNARD, Philippine HUBIN, Pierre BAILLOT d'ESTIVAUX, ainsi que moi-même.
- Pour le quartier École Militaire, l' élu référent est René-François BERNARD. Puis : Philippine HUBIN, Christophe POISSON, Laurence AMAND, Josiane GAUDE, Emmanuelle DAUVERGNE et moi-même.
- Pour le quartier Gros Caillou, l'élue référente est Marguerite CHEVREUL. Puis : Emmanuelle DAUVERGNE, Philippine HUBIN, Josiane GAUDE, Christophe POISSON, René-François BERNARD et moi-même.

Christian LE ROUX souligne qu'il ne participerait pas aux Conseils de Quartier, n'ayant été ni désigné ni retenu. Il note que ce sont ainsi 25% des habitants du 7^e arrondissement qui n'ont pas été intégrés dans le fonctionnement démocratique des Conseils de Quartier. Christian LE ROUX indique qu'il votera contre cette délibération.

Madame le Maire rappelle qu'être élu signifie être l' élu de tous les habitants du 7^e arrondissement. Elle indique qu'en cherchant à déterminer qui a voté pour soi, on communautarise et on crée des guerres des clans. Madame le Maire rappelle qu'elle cherche à ce que tout le monde soit entendu et représenté dans les Conseils de Quartier, que les habitants aient voté pour elle ou pour Christian Le ROUX.

Yves POZZO di BORGO indique que les élus ne parlent pas de communautarisme, mais que, dans la mesure où ils sont 14, il serait normal qu'ils soient tous représentés.

Madame le Maire rappelle à Yves POZZO di BORGO qu'il était sur sa liste lors des élections.

Yves POZZO di BORGO indique qu'il est toujours sur cette liste UDI-Républicains, et répond au Maire qu'elle ferait des petits clans.

Madame le Maire rétorque qu'il n'y a pas de petits clans et que les élus sont tirés au sort.

Christian le ROUX indique que Marc LAROCK fait bien partie des Conseils de Quartiers, contrairement à lui.

Josiane GAUDE rappelle que Marc LAROCK habitant dans le quartier Saint-Thomas, il avait souhaité y siéger et qu'elle lui avait cédé sa place en tant que Première Adjointe.

Josiane GAUDE indique que même si les élus ne font pas partie du collège des élus, ils peuvent tout à fait se rendre aux Conseils de Quartier, qui sont des assemblées ouvertes.

Madame le Maire soumet le projet au vote.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

07 2017 033

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 2

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

20 – Désignation des représentants du 2^e collège (Associations) des Conseils de quartier du 7^eme arrondissement. 07 2017 034

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Olivier le QUERE nomme les associations désignées jusqu'à la fin de la mandature, soit 2020.

- Conseil de Quartier École Militaire : le Comité d'aménagement du 7^e, Saxe-Breteuil Aménagement, Association de la Fontaine du Félin, Association pour la Sauvegarde du site de rue Oudinot, Association Sainte-Agnès, Fondation Saint-Jean-de-Dieu Clinique Oudinot, Habitat et Humanisme.
- Conseil de Quartier Gros Caillou : Comité d'aménagement du 7^e, Croix-Rouge Paris 7, Sports 7, UCIAP, Union Interprofessionnelle des Commerçants de la rue Cler, Ramages, Association Culturelle, Éducative et de Loisirs du Gros Caillou.
- Conseil de Quartier Invalides : Comité d'aménagement du 7^e, Croix-Rouge Paris 7, Rotary Club de Paris Quai d'Orsay, Sports 7, UCIAP, L'EST francophone, Intemporelles.

- Conseil de Quartier Saint-Thomas-d'Aquin : Comité d'aménagement du 7^e, Croix-Rouge Paris 7, Carré Rive Gauche, Sports 7, UCIAP, Association du jardin partagé du Square des Missions étrangères, Contre Jour.

Madame le Marie soumet le projet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2017 034

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

21 – Désignation des représentants du 3^{ème} collège (Habitants) des Conseils de quartier du 7^{ème} arrondissement. 07 2017 035

Olivier LE QUERE procède au tirage au sort des habitants. Les 7 premiers noms sont les titulaires, ensuite viennent les suppléants.

- Conseil de Quartier Invalides : **Titulaires** : Éric DUFOUR, Bérangère GUILBAUD, Florence JUSTES, Laura HEYD, Alain-Pierre NETTER, Valérie BERBERIAN, François BERLIE. **Suppléants** : Alta TER-ABRAHAMIAN, Jean-Dominique LUSSIGNY, Anne BATESON, Monique STERN, Catherine YALUZ, Jean-Jacques IRION, Nicole SAINT-JEAN.
- Conseil de Quartier Saint-Thomas-d'Aquin : **Titulaires** : Marie-Thérèse BRENIN, Christian DEREMBURE, Pauline BOUVERESSE, Clélia ROSSELIN, Gildas LECOMPTE-NOUY, Emmanuel PINON, Mélanie ENTRAYGUES, Silvère DUPONT. **Suppléants** : Olivier JABAUD, Laurence DUFOUR, Julia-Caroline BOMBARDIER, Yacine BENACHENHOU, Sébastien COURIVAUD, Brigitte QUAILLET-GAGNEUX, Laurence BUONO.
- Conseil de Quartier Gros Caillou : **Titulaires** : Bernard LARGEAULT, Yaelle ALBO, Lisa BIAUDET, Michèle KEMLER, Bernard BRIZAY, Patricia HOOGSTOEL, Danièle HANIN. **Suppléants** : Marie-Françoise DEPLACE, Jocelyne BRASTEL, Arnaud DUPRE LA TOUR, Michel ROSENFELD, Didier KAMINER, William NGUYEN-VAN KHAN, Bianca LAPUJOUCADE.
- Conseil de Quartier École Militaire : **Titulaires** : Chantal URTIN, Marie-Laurence BURESI, Joëlle ROUSSEAU, Édith PIETRA, Françoise LIS, Johanna MAYRINHAC, Maxime SZUSTERKAC. **Suppléants** : Marina LANGLAIS, Corinne COLETTA-BOBO, Valérie ROBILLARD-CHERPIT, Renaud de TRUCHIS, Christian VARVENNE, Claude REYE, Claude SÉNNE.

Le Maire soumet le projet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 035

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Madame le Maire annonce quelques événements :

- Le 20 juin se tiendra le compte-rendu de mandat ;
- La semaine du 19 juin, des concerts se tiendront tous les jours ;
- Vendredi 24 sera inauguré la 13^e édition de l'Été Solidaire ;
- Le 24 juin, un grand tournoi d'échec sera également organisé à la Mairie ;
- Le 28 juin à 14 heures se tiendra la grande fête de fin d'année ;
- Le 28 juin au soir se tiendra la réunion des commerçants.

Philippine HUBIN indique que dans le cadre de Semaine musicale, la chorale intergénérationnelle entre les élèves de la Rochefoucauld et les Senior se tiendra à la résidence Le Prince, lors d'un concert au théâtre de La Rochefoucauld à 18h00.

René-François BERNARD annonce que le 20 juin aura lieu la tonte des moutons sur l'avenue de Breteuil, avec trois classes du groupe scolaire Duquesne. Il annonce que les moutons retourneront sur les pelouses en septembre.

Oliver LE QUERE indique qu'une exposition des œuvres des enfants de CM2 de l'école Éblé se tiendra la semaine du 19 au 24 juin au premier étage de la Mairie. Il précise que quelques dessins seront également exposés dans le hall.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Josiane GAUDE



Le Maire du VII^{ème} arrondissement

Rachida DATI

